

COMMUNE DE BREIL SUR ROYA
06540

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Novembre 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 17 novembre 2011 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA (à partir de 17H55), Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mr Henri SOFFLICHY, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mr Abdel DJEROUROU donne pouvoir à Mr Joseph REY, Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mme Josiane VACCARI, Mme Michèle ERCOLE donne pouvoir à Mr Francis FRECOURT, Mr Pierre OZENDA, Mme Mireille PALLANCA donne pouvoir à Mr Joseph GHILARDI, Mme Claire ROSTAGNI donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA.

Secrétaire de Séance : Mme Cécile BACHET.

Informations :

•U.B.T.P

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Monsieur Eric CIOTTI Président du Conseil Général par Monsieur Gilbert MARY Conseiller Général. Celui-ci précise sa volonté de voir accélérer la cession de l'U.S.B.T.P par le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour conforter le site touristique multifonctionnel Piscine, Camping.

•Association syndicale libre des propriétaires du lotissement les Vergers de St Pierre, rétrocession parties communes dans le domaine public communal

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier reçu en date du 20 octobre 2011, concernant une proposition de rétrocession à la Commune des parties communes du lotissement.

Monsieur le Maire demande leur avis aux Conseillers. Plusieurs objections ont été évoquées : pas d'intérêt direct pour la commune car la voie est sans issue, la largeur de cette voie n'est pas compatible avec le passage d'une benne à ordures. La commune n'a aucune contrainte de prise en charge, car aucun réseau public n'est enterré sur cette voie.

Avis défavorable

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

10 Septembre 2011	:	Avenant à la Convention de location de locaux à la SCM des Dr Beucler et Di Vincenzo <u>Objet</u> : prolongation de location jusqu'au 31 décembre 2011 jusqu'à l'ouverture de la Maison de Santé Rurale.
12 Septembre 2011	:	Convention de location d'un appartement situé 4 chemin des Oliviers Loyer : 300,00€/mois toutes charges comprises Durée : A compter du 19 septembre 2011 pour une durée d'un an.
12 Septembre 2011	:	Location pâturage parcelles Section C - n° 8 et 32P Loyer : 44,00€/a, soit 22 Ha à 2,00€ + 10,00€ de frais administratifs, soit au total : 54,00€/an Durée : 5 ans à compter du 01/01/2011
12 Septembre 2011	:	Contrat d'entretien photocopieurs RICOH AFICIO des Ecoles Primaire et Maternelle Coût : 320,40€ H.T par trimestre
19 Septembre 2011	:	Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASANTE-CASCIARO psychologue formatrice Prestation : réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service Crèche Coût : Participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris, sera de 715,00€/jour X2 = 1.430,00€ Durée : 2 jours (24 et 25 octobre 2011)
12 Octobre 2011	:	Convention de formation professionnelle continue avec l'Office International de l'Eau Prestation : formation d'un agent communal sur le thème Gestion administrative et financières des services. Durée : Du Lundi 14 novembre 2011 au Vendredi 18 novembre 2011 à 12H00, soit 4 jours Coût : 1.616,99€ selon termes de la convention précitée

Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 15 septembre 2011.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 septembre 2011 est **Approuvé, 1 abstention.**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Décisions Modificatives Budgétaires (pièces jointes) :

- Budget Commune
- Budget Eau & Assainissement
- Budget Camping

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

2 - Presbytère de Libre : Acquisition – Demandes de subventions au Conseil Régional, à l'Etat au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Presbytère de Libre a été entièrement construit par les Librasques et cédé au Diocèse pour le logement du curé et l'exercice du culte dans le hameau.

Eu égard au passé de cet édifice et son attachement sentimental par les Librasques et en se projetant dans l'avenir pour le développement du hameau, l'acquisition de ce bâtiment au prix de 85.000,00€ est nécessaire (au 1^{er} étage, logements pour actifs, au rez-de-chaussée réserve foncière pour le maintien de service public) subventionné par la Région et l'Etat au titre de la D.E.T.R (Développement des Equipements des Territoires Ruraux).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

3 - Restauration de l'Eglise de Piene Haute – Demandes de subventions auprès des partenaires financiers habituels des Monuments Historiques.

La restauration du clocher de l'église Piene Haute, en collaboration avec l'architecte des Monuments Historiques, est programmée avec l'aide des financeurs habituels : Conseil Général, la DRAC.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de demander les subventions aux différents partenaires financiers, après étude de proposition de Maîtrise d'Œuvre proposée par l'architecte du Patrimoine Mme Sophie TRAMONTI la mieux disante.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, demande que soit établi un inventaire des Monuments Historiques en les priorisant dans une planification, pour mieux appréhender un schéma pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire répond qu'il a passé une journée, accompagné de Mr JOURDAN Conservateur Régional des Monuments Historiques à la Direction régionale des affaires culturelles et qu'il avait été convenu d'établir un inventaire. De plus, ses services nous auraient apporté une assistance à la rédaction d'un cahier des charges pour planifier les travaux en commençant par un Marché de Maîtrise d'œuvre.

Un plan d'investissement pluriannuel serait élaboré avec un avant-projet définitif chiffré.

4 - Piscine Municipale

• **Approbation des Tarifs.**

Monsieur le Maire présente les tarifs ci-dessous :

Entrée simple : Enfant moins de 3 ans Enfant de 3 à 12 ans Adulte Groupes égal ou supérieur à 10	Gratuit 3,00€ 4,50€ 2,00€
Forfaits : Carte de 10 entrées 3 à 12 ans Carte de 10 entrées Adultes	25,00€ 37,50€
Location transat	2,00€
Ecoles Maternelle et Primaire en dehors de la commune	1,00€ par enfant
Hôpital (malade et accompagnant)	1,00€ par personne

Approuvé, une abstention

La tarification de la Piscine a suscité divers intérêts (gratuité des Collèges, des Campeurs et mise en place d'une carte mensuelle).

Monsieur le Maire a répondu que le Conseil Général des Alpes-Maritimes participerait aux charges de fonctionnement et en contrepartie les Collèges profiteraient de la gratuité. En second lieu, il a précisé que le tarif de la Piscine était déjà inclus dans la tarification établie pour les campeurs.

Monsieur le Maire précise que la création d'un poste de cadre B d'Educateur Sportif Territorial est nécessaire pour assurer les activités aquatiques de Maître-Nageur et éventuellement en sus pendant la fermeture de la Piscine, des activités terrestres sportives en appui avec les professeurs des écoles, ce qui présente un intérêt dans le développement de la politique éducative, sportive de la Jeunesse.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, exprime son sentiment de nostalgie pour l'ancienne Piscine.

• **Approbation du règlement intérieur**

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur de la Piscine couverte chauffée.

Approuvé à l'Unanimité

- 5 - Demande de versement de subvention pour ravalement de façades.**
Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, propose aux membres du Conseil le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

- MISSERIE Antonina Rue du Château 06540 PIENE HAUTE

Approuvé à l'Unanimité

- 6 - Versements subventions aux Associations – 5^{ème} Liste.**
Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les demandes débattues par la commission municipale, la subvention suivante a été adoptée :

-Association CERCOLO 600,00€

Il précise que la subvention concernant l'Association Aux Arbres sera étudiée en 2012, car celle-ci a déjà touché une subvention en 2011.

Approuvé à l'Unanimité

- 7 - Distraction de l'ensemble des parcelles forestières bénéficiant du régime forestier**

Monsieur Joseph REY 1^{er} adjoint, demande la distraction de l'ensemble des parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et à ce que les parcelles cadastrales visées à l'annexe A puissent bénéficier du Régime forestier.

Cette délibération remplace et annule celle du 11 juin 2009 en raison notamment des régularisations à opérer auprès des services du cadastre.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'intérêt du régime forestier et demande à **Monsieur Joseph REY** 1^{er} adjoint d'en informer prochainement le Conseil Municipal.

Approuvé à l'Unanimité

- 8 - Création prime cadre des techniciens territoriaux.**

Monsieur le Maire informe, compte-tenu des avancements de grade de la filière technique, qu'il convient de créer pour le grade nouveau de technicien territorial cadre B, le régime indemnitaire de ce cadre d'emploi par :

-Mise en œuvre de l'indemnité spécifique de service.

-Mise en place de la prime de service et de rendement

-Prime technique de l'entretien des travaux et de l'exploitation

Approuvé à l'Unanimité

- 9 - Modification tableau des effectifs.**

Dans le cadre de l'ouverture de la Piscine, la création d'un poste d'Educateur Territorial des activités physiques et sportives est nécessaire pour assurer les activités aquatiques de Maître-Nageur et en sus pendant la fermeture de la Piscine, des activités terrestres sportives en appui avec les professeurs des écoles.

Approuvé à l'Unanimité

10 - Projet de Charte du Parc National du Mercantour.

Monsieur le Maire informe qu'une Enquête Publique se tiendra le 06 décembre 2012 toute la journée dans la salle du Conseil Municipal. Un registre sera mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie.

A ce titre, la gouvernance de la Charte demandait une délibération d'approbation à chaque commune.

Monsieur le Maire précise que cette délibération n'est pas obligatoire et qu'il est beaucoup plus opportun d'attendre les résultats de la démocratie participative suite à l'Enquête Publique.

Approuvé à l'Unanimité

11 - Instauration de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire, propose pour financer les équipements publics de la commune, la nouvelle taxe d'aménagement remplaçant la taxe locale d'équipement (T.E.L) créée au taux de 0 à 5%. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Monsieur le Maire informe que l'ancienne T.L.E remonte à 1976 avec un taux de 4%. Il précise de plus, qu'un taux différencié de 5 à 20% peut-être voté sur un secteur du territoire avec motivation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement sur l'Eau/l'Assainissement/la Voirie/E.P, etc...

Après débat, le vote du taux de 4,5% est **majoritairement approuvé**

12 - Plan Local d'Urbanisme – Actualités, choix du Maître d'Œuvre.

Monsieur

Dans le cadre de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), dans l'attente de la finalisation du Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T), il conviendrait de choisir un Maître d'œuvre afin d'assurer l'étude environnementale du Territoire dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.

En relation avec le cabinet ES SPACE ex. cabinet PHILIP, 3 sociétés ont été mises en concurrence.

Monsieur le Maire présente les offres des 3 Maîtres d'Œuvre. A ce titre, la Société TINEEETUDE Ingénierie située à St Etienne de Tinée (06660) a été retenue et pendant un an diligentera son étude sur le territoire.

A cet effet, **Monsieur le Maire** propose que les membres de la commission d'urbanisme soient les interlocuteurs privilégiés de ce prestataire.

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, informe que le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I) ne gêne en rien au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, informe que le P.L.U est l'avenir de la commune pour les 20 prochaines années. Il propose un grand débat public avec la population, ce qui sera un gage de transparence et de programmation de développement du territoire.

Monsieur le Maire insiste sur le projet environnemental qui permet de gagner du temps dans le déroulement de la procédure.

Approuvé, une abstention

Questions Diverses :

SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif)

Plusieurs problèmes soulevés doivent être clarifiés. Certains sont résumés dans les propos de **Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal soit : cherté de la tarification, caractère quasi monopolistique de Véolia, absence de transparence dans la procédure de consultation, questions sur l'option interne de la mission de prestation en régie municipale.

Monsieur le Maire précise que lors du Conseil Municipal du 20 juin 2011, les tarifs énoncés en référence étaient basés sur des strates démographiques et que le Conseil Municipal avait convenu d'attendre le résultat de l'appel d'offres pour élaborer les tarifs à délibérer au mois de septembre 2011.

Cependant, il propose au Conseil Municipal dans un souci de clarification une séance spéciale SPANC afin d'accompagner la création de ce SPANC d'une part, par l'information exhaustive et d'autre part, par une concertation dans des aménagements possibles.

Le Conseil Municipal décide comme date prévisionnelle, le Mercredi 30 novembre 2011 à 17H00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H30.

Le Maire,

J.GHILARDI